

**CHEMINEMENTS D'ENTREE ET DE SORTIE DE LA CTR  
DE LIBREVILLE POUR LES VOLS  
VFR ET VFR SPÉCIAUX**

**I - MINIMUMS METEOROLOGIQUES**

VFR Normal = VH 5 KM (Visibilité en vol)

Distances horizontale/verticale par rapport aux nuages : 1500M/300M soit 1000FT

VV 450 M

VFR Spécial = VH 1500 M 1500≤VIS<5KM ou Plafond<450m (1500ft)

**II - POINTS DE COMPTE-RENDU**

CODE	EPELLATION	SITUATION GEOGRAPHIQUE	RAD. VOR	DIST. NM
N1	NOVEMBRE UN	Village ATEM	059°	14,5
N2	NOVEMBRE DEUX	Passage rivière KAM	063°	7,8
NW	NOVEMBRE WHISKY	Pointe Mt Bolikito	291°	5,4
V	VICTOR	Confluent rivière AMBOCHOU et N'GOGUIRE	059°	2,8
NE	NOVEMBRE ECHO	Embouchure rivière N'ZEME	082°	12,5
E1	ECHO UN	NKOLTANG (Antenne station)	115°	15,9
SE	SIERRA ECHO	Embouchure rivière IKOY	138°	13,9
E2	ECHO DEUX	NKOLOGOUM (Antenne radio)	130°	6,3
SP	SIERRA PAPA	Ile Perroquet	160°	17,1
W1	WHISKY UN	Pointe OBELO	182°	16,0
W2	WHISKY DEUX	Travers immeuble Concorde	167°	5,9
W3	WHISKY TROIS	Pointe Gombé	215°	11,8

**III - PROCEDURES D'ARRIVEE****3.1 - Entrée dans la zone de contrôle**

Provenance N (BATA, COCO BEACH) par les points N1 et N2.

Provenance NE (MEDOUNEU, MITZIC) par les points N1 et E2.

Provenance E (MAKOKOU, N'DJOLE, KANGO) par les points E1 et E2.

Provenance LAMBARENE, MOUILA par les points SE et E2.

Provenance S par les points SP et W2.

Provenance SSW (PORT-GENTIL, EQUATA) par les points W1, W2, W3 et NW

Le respect des itinéraires définis ci-dessus ainsi que le compte-rendu radio au passage des points significatifs sont obligatoires, sauf instructions différentes du contrôle.

Aux points N2, E2 et NW les avions recevront les instructions pour poursuivre leur vol dans le circuit d'aérodrome (1000 FT) et atterrir.

**3.2 - Altitude de vol**

L'altitude d'entrée dans la CTR est fixée à 1500 FT/QNH.

Sur le parcours W1-W2, les aéronefs monomoteurs conserveront une altitude de sécurité compatible avec la réglementation sur le survol des zones maritimes.